

Examen d'entrée en formation professionnelle continue diplômante (FC) 2026/27

Parcours « Scénographie »

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2026 à juillet 2027.

Inscriptions administratives

Du mardi 06 janvier 2026 au mardi 03 février 2026.

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site internet www.ensatt.fr, page formation professionnelle continue et à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **mardi 03 février 2026**, la date de réception du mail faisant foi.

Calendrier de l'examen d'entrée

Admissibilité sur envoi d'un dossier de recherche artistique.

Date limite d'envoi du dossier de recherche artistique : **jeudi 05 mars 2026**

Admission : **jeudi 09 avril 2026**

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours de Scénographie.

Depuis 2017, la formation de Scénographie délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du ou de la stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études après le baccalauréat et un grade de Licence.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu des stagiaires diplômés d'une Licence.

Attention : Tous les candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un cursus de 180 crédits ECTS ou trois années d'études après le baccalauréat et un grade de Licence, doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr en même temps que le dossier administratif, soit au plus tard pour le mardi 03 février 2026 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP, rubrique scénographie).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui - outre les conditions précédentes- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou de tout autre diplôme équivalent.

L'Ecole est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins. Les candidats et candidates qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'examen, doivent

se signaler dès leur inscription aux examens d'entrée, par un mail à claire.lescuyer@ensatt.fr. Attention, l'envoi tardif de justificatifs de besoins d'aménagements (après la date limite d'inscription administrative) ne garantit pas leur mise en place.

Conformément au premier alinéa de l'article D.613-27 du code de l'Education : « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)* ». Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidats et candidates devront concourir dans des conditions normales d'examens.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu.e de l'Ecole et de tout examen ultérieur.

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Bonne culture générale et plus spécifiquement artistique, concernant les arts de la scène, les arts plastiques, l'architecture, le design, la photographie.

Bonne maîtrise des techniques graphiques, picturales et du volume.

Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives.

Qualités rédactionnelles (en vue de la rédaction d'un mémoire de recherche)

Aptitude au travail collectif.

Déroulement des épreuves

Epreuve d'admissibilité, dite dossier de recherche d'un projet de scénographie à partir d'un texte donné (coefficient1)

Le candidat ou la candidate doit constituer le dossier de recherche d'un projet de scénographie à partir d'un texte donné. Ce dossier est à renvoyer par mail sous format PDF avec accusé de réception à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **jeudi 05 mars 2026**, la date de réception du mail faisant foi.

Sujet : le candidat ou la candidate fera une proposition de scénographie à partir de la pièce « **Le long chemin du retour** » de Daniel Keene, traduit de l'anglais par Séverine Magois, éditions théâtrales, 2025.

Cette proposition sera développée à partir d'un des trois espaces théâtraux proposés (coupes et plans téléchargeables en PDF sur le site de la MC93 Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny (www.mc93.com, bas de page/technique/documentation technique) : la Salle Oleg Efremov de la MC93 (812 places), la nouvelle Salle de la MC93 (176 places) et la Salle Christian Bourgois de la MC93 (130 places).

Le candidat ou la candidate pourra choisir un autre lieu existant mais il faudra qu'il motive précisément son choix. Cet espace et / ou lieu sera fictivement investi dans la perspective d'une représentation théâtrale.

Le processus de travail (notes et croquis, recherches documentaires) est intégré à la proposition finale ainsi présentée :

a) Un dossier dactylographié (3 pages maximum de format A4).

Il s'agit d'expliciter la proposition scénographique en lien avec l'œuvre et de présenter une synthèse donnant les grandes lignes du projet.

b) Un dossier visuel (20 pages maximum de format A3)

Ce dossier peut être constitué de maquettes planes, dessins, croquis, photographies, plans, coupes... Le candidat ou la candidate doit s'attacher à la lisibilité et à la qualité de sa présentation.

c) Un dossier personnel (10 pages maximum de format A3)

Celui-ci présentera des travaux personnels plastiques, en lien ou non avec la scénographie (il ne s'agit pas d'un *book* mais d'une sélection de ce que le candidat ou la candidate estime être important dans sa démarche de recherche artistique).

Le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherches, son nom et son prénom et la mention « formation continue »

Nota : Le candidat ou la candidate devra également réaliser en complément de ce projet une maquette en volume qu'il devra apporter le jour de l'entretien -voir ci-après-.

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par mail, pour l'épreuve suivante d'admission qui aura lieu à Lyon.

Epreuve d'admission, dite entretien et maquette, le jeudi 09 avril 2026 matin (coefficient1)

Le candidat ou la candidate se présente devant un jury pour un entretien d'une durée de 30 minutes portant notamment sur l'épreuve d'admissibilité ainsi que sur son CV, sa lettre de motivation et son projet professionnel.

Pour cet entretien le candidat ou la candidate doit apporter :

Une maquette

Cette maquette est le troisième élément du projet de scénographie sur la pièce : « **Le long chemin du retour** » de Daniel Keene, traduit de l'anglais par Séverine Magois, éditions théâtrales, 2025.

La maquette est la réalisation en volume de la scène du lieu théâtral et des éléments de la scénographie proposée dans le dossier de recherches. Elle permet de vérifier l'articulation et la cohérence du projet et elle apporte des informations supplémentaires sur les aspects techniques (matériaux prévus, matériels éventuels etc...). Le candidat ou la candidate doit être vigilant sur l'organisation de son espace, sur les rapports d'échelle ainsi que sur le soin apporté à la réalisation de sa maquette.

Dans l'idéal, le candidat ou la candidate se procure les plans d'un des deux espaces théâtraux proposés ou d'un autre lieu existant et construit sa maquette en fonction des cotes réelles. Il réalise ensuite les éléments de sa scénographie à l'échelle de son choix et présente au jury les variations d'agencement du dispositif scénique qu'il a conçu.

Pour information :

Le dossier de recherche artistique étant une épreuve de l'examen à part entière ne pourra pas être restitué aux candidats et candidates.

Les épreuves se déroulent en présentiel ; aucune dérogation n'est accordée.

Les résultats sont annoncés par mail et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation professionnelle continue » (FC) rubrique Scénographie, à l'issue des épreuves.